

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2H NET

Néant  \*

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	118 302	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	4
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	118 306
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	19 072
	Impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243	854	244	1 931
	Rémunérations du personnel *						250	60 991
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	17 141
	Dotations aux amortissements *						254	3 892
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges		( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * )		259		262	3	
		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	103 030	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	15 277	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		( dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) )		347		300	370	
				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 292	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	12 615	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	12 615	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 292		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	370
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) )		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindocies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodocies)		991					
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Droit divers							
	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis C)	647				
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Dédution exceptionnelle (Art 39 bis F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	15 277	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	15 277	372		

**SASU  
2H.NET**

Société par actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 2000 €

Siège social

37, rue des Cailloux

92110 Clichy

RCS de Nanterre n° 804 832 491

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le samedi trente septembre

A 11 heures

Il est convenu ce qui suit :

L'associé unique de la SASU 2H.NET au capital de 2000.00 euros divisés en 200 actions, dont le siège social est au 37, rue des Cailloux 92110 Clichy, s'est réuni audit siège.

Est présent :

Monsieur HADOUCH Lhassan, propriétaire de 200 actions.  
Soit au total un associé présent.

L'assemblée est présidée par Monsieur HADOUCH Lhassan, en sa qualité de président.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :  
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2022.  
Affectation des résultats ;  
Divers  
Pouvoirs pour formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :  
Le rapport de gérance sur la gestion de l'exercice social clos le 31-12-2022.  
L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;  
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### **Première résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 12615 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022, décide d'affecter ledit bénéfice dans le compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution :**

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Les associés :

Monsieur HADOUCH Lhassan  
Signature précédée par la mention  
« lu et approuvé »

*Lu et APPROUVÉ* 

Désignation de l'entreprise <u>2H NET</u>			Néant <input type="checkbox"/> *																
Adresse de l'entreprise <u>37 RUE DES CAILLOUX 92110 CLICHY</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>8</td><td>0</td><td>4</td><td>8</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr> </table>						8	0	4	8	3	2	4	9	1	0	0	0	1	8
8	0	4	8	3	2	4	9	1	0	0	0	1	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																
				Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>															
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012														
		Autres *		014	016														
	Immobilisations corporelles *			028	030	21 981 / 6 287 = 15 693													
	Immobilisations financières * (1)			040	042														
Total I (5)				044	048	21 981 / 6 287 = 15 693													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052														
		Marchandises *		060	062														
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	14 597 / 14 597													
		Autres * (3)		072	074	2 824 / 2 824													
	Valeurs mobilières de placement				080	082													
	Disponibilités				084	086	97 480 / 97 480												
	Charges constatées d'avance *				092	094	453 / 453												
Total II				096	098	115 353 / 115 353													
Total général (I+II)				110	112	137 334 / 6 287 = 131 047													
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1 NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000													
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126	200													
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131														
	Report à nouveau				134	91 680													
	Résultat de l'exercice				136	12 615													
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142	106 494													
Provisions pour risques et charges				Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	136													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169	8 917 / 24 416													
	Produits constatés d'avance				174														
Total III				176	24 552														
Total général (I + II + III)				180	131 047														
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 449												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**SASU  
2H.NET**

Société par actions simplifiées Unipersonnelle  
Au capital social de 2000 €  
Siège social  
37, rue des Cailloux  
92110 Clichy  
RCS de Nanterre n° 804 832 491

**Rapport de gestion du gérant**

Sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat.

Le présent rapport, de même que le bilan dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le texte de résolution soumises à votre approbation et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le plan adopté pour le présent rapport est le suivant :

- 1) la présentation des comptes.
- 2) le résultat de l'exercice et la proposition d'affectation de ce résultat.
- 3) les diverses décisions qui vont être soumises à votre approbation.

**1) Présentation des comptes :**

Les comptes sont tenus et présentés selon les principes comptables en vigueur et selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire net s'élève à 118302 euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 15277 euros après dotation aux amortissements pour un montant de 3892 euros.

Le résultat financier s'élève à 0 euros et résultat exceptionnel s'élève au montant de -370 euros.

Les comptes de la société font ressortir un bénéfice comptable de 12615 euros.

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 15 %.

a) Situation de la société et perspectives d'avenir :

La situation financière de la société 2H.NET reste très satisfaisante, le chiffre d'affaire continue à augmenter, malheureusement nous constatons que le niveau des charges variables a augmenté aussi, cette situation a provoqué une baisse dans le résultat.

Il est donc important de mettre en place une stratégie de gestion qui permettra à la société dans le court terme de maîtriser les charges variables à la baisse.

b) Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Des dividendes n'ont été distribués durant cet exercice, comme l'indique le détail ci-dessous.

c) Approbation des dépenses et des charges prévues par la loi en vigueur

Aucune dépense et charge relevant de cette loi n'a été enregistrée au cours de cet exercice.

d) Participations :

Conformément aux dispositions du code de commerce nous vous informons que la société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés.

**2) Proposition d'affectation du résultat :**

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice comptable de 12615 euros, que nous proposons d'affecter dans le compte de report à nouveau.

**3) Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée :**

Approbation des comptes et affectation du résultat

Sous les deux premières résolutions, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice et de décider l'affectation du résultat conformément à la proposition ci-dessus.

Pouvoirs pour formalités

Sous la troisième résolution, il vous est demandé de donner au gérant ou à son mandataire pouvoir d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Clichy le 30 septembre 2023

Le Président

